

Voeu présenté par le groupe J'aime ma ville

NON A LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

CONSIDERANT l'opposition persistante à cette réforme, témoignée par les parents d'élèves et les enseignants de la ville ;

CONSIDERANT que l'intérêt de l'enfant n'est pas prouvé, notamment au regard des retours d'expérience qui parviennent des communes ayant appliqué la réforme dès la rentrée 2013 (fatigue importante, perte de repères pour les plus jeunes face à la multiplication du personnel intervenant dans les écoles...);

CONSIDERANT les lourdes conséquences qu'entraîne cette réforme notamment sur l'ensemble des activités proposées par la ville (centres de loisirs, conservatoire de musique et de danse, école municipale des sports, bibliothèque, Forum...) mais également sur les activités proposées par les associations sportives et culturelles de la commune ;

CONSIDERANT les difficultés organisationnelles entraînées par cette réforme notamment en ce qui concerne le recrutement en nombre suffisant d'animateurs qualifiés, l'organisation des services d'entretien et de restauration scolaire mais également les difficultés à trouver des locaux pour accueillir les activités péri-scolaires ;

CONSIDERANT que l'éducation est une compétence régaliennne et qu'il appartient à l'Etat, par le canal de l'Education nationale, d'assumer ses décisions et non aux maires ;

CONSIDERANT le principe de libre administration des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT l'absence de financement pérenne de l'Etat pour ce transfert de compétence ;

Le conseil municipal

DEMANDE au gouvernement un moratoire d'application de cette réforme pour la rentrée 2014 ;

DEMANDE la réouverture de la concertation sur la réforme des rythmes scolaires avec l'ensemble des acteurs concernés et les associations de maires, afin d'obtenir un véritable consensus dans l'intérêt de nos enfants ;

DEMANDE à l'Etat d'assumer sa mission éducative pour que l'école de la République offre le même enseignement à tous les élèves partout sur le territoire national.